

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 11 avril 2022** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Natalie Clark, conseillère
Madame Pamela Dow, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller
Madame Maryse Soucy, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur Jean Cormier, conseiller

ADMINISTRATION

149-04-22

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Natalie Clark

APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

150-04-22

JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - LETTRE D'ENTENTE - PÉRIODE D'ESSAI DE 90 JOURS

Considérant qu'en 2021, suite à l'embauche d'un journalier au Service des travaux publics, ce dernier a été mis à pied tout juste avant la fin de sa période d'essai;

Considérant que la Ville souhaite réembaucher cette personne en prolongeant sa période d'essai de 90 jours supplémentaires;

Considérant l'entente écrite à intervenir à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, une lettre d'entente concernant une nouvelle période d'essai de 90 jours pour un journalier au Service des travaux publics.

ADOPTÉE

151-04-22

AJOUT DE GARDE EN SEMAINE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que le protocole d'entente des employés cadres a été renouvelé en 2021 pour une période de 6 ans débutant en 2022;

Considérant que cedit protocole ne comportait pas de volet concernant la garde obligatoire du contremaître en semaine;

Considérant que cette garde est rémunérée pour les employés syndiqués en fin de semaine;

Considérant la surcharge de travail engendrée à cet effet pour le contremaître concernant les appels entrant en urgence à l'extérieur des heures habituelles de travail;

Considérant que la Ville doit maintenir ce service d'urgence aux citoyens pour des raisons de sécurité évidentes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Maryse Soucy

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, une entente afin de reconnaître et compenser financièrement la garde obligatoire de soir et de nuit au contremaître du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

152-04-22

OCTROI DE CONTRAT - JARDINS COMMUNAUTAIRES - CONSTRUCTION D'UN CABANON ET ABRI DE JARDIN

Considérant le projet de jardins communautaires qui verra le jour en 2022;

Considérant que l'aménagement de ces infrastructures sera complété au courant de la saison estivale;

Considérant l'offre déposée par la firme Axeco pour la réalisation de travaux de construction d'un cabanon et abri au coût de 90 000 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Maryse Soucy

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Axeco pour la réalisation et la construction d'un cabanon et abri pour le projet de jardins communautaires, au prix de 90 000 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1162-21.

ADOPTÉE

RÉFECTION DU CAMP À JOS

153-04-22

DEMANDE DE PAIEMENT NO. 9

Considérant les travaux entrepris pour le projet de réfection du Camp à Jos;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la demande de paiement no. 9 à la firme LFG Construction au montant de 4 000 \$, taxes en sus, et ce, pour les travaux de réfection du Camp à Jos, tel que recommandé par la firme Pierre Bourdages architecte en date du 15 mars 2022. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1139-20.

ADOPTÉE

154-04-22

CERTIFICAT DE FIN DE TRAVAUX

Considérant les travaux de réfection entrepris au Camp à Jos;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Natalie Clark
APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy
et unanimement résolu :

D'accepter le certificat de fin de travaux présenté, et ce, tel que recommandé par Pierre Bourdages architecte inc. en date du 15 mars 2022.

ADOPTÉE

155-04-22

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIA (RÈGLEMENT 802-05) - 122 ET 122-A, CHEMIN CYR

Considérant la demande d'émission de permis déposée afin de procéder à des modifications de revêtement de toiture de l'immeuble du 122 et 122-A, chemin Cyr;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce projet respecte les spécificités du Règlement 802-05;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Natalie Clark
APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis afin de procéder à des modifications de revêtement de toiture de l'immeuble du 122 et 122-A, chemin Cyr.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 47.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière